



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 15 novembre 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 novembre 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHÉ (a procuration pour Mme GARBAY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER, MM. BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (procuration pour M. MAULNY), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHÉ), M. MAULNY (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°13

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Travaux Chemin de l'ESCALOT – Voirie et Trottoirs

Dans le cadre des travaux de la voirie du Chemin de l'ESCALOT, la communauté de communes du Pays Tarusate sous sa maîtrise d'ouvrage, a programmé sur le dernier trimestre 2024 différentes interventions. Il s'agit de terrassement, rabotage de chaussée, dépose et repose de nouvelles bordures, travaux de génie civil, le tout pour un montant estimé de 43 408 € HT.

La commune pour sa part, intervient pour la prise en charge d'une plus-value pour revêtement en enrobé sur les trottoirs conformément au règlement de voirie communautaire, et la Communauté de Communes fait savoir à la commune de TARTAS que le montant à payer est de 7 500 € HT.

Il est donc proposé à notre assemblée de prendre en charge la facture à hauteur de 7 500 € HT, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents sur ce dossier.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



PREND EN CHARGE la facture à hauteur de 7 500 € HT.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tout document sur ce dossier.

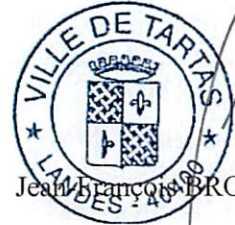
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Aude PARTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.